

ID: 078-217804665-20210316-2021DEL13-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la Croisée le mardi 16 mars 2021 à 19h sous la présidence de M. Charnallet, Maire

Délibération n°2021-13

OBJET: FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE: 08/03/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 29 Présents:

26

Votants:

28

Etaient présents:

- M. Charnallet, Maire
- M. Dupon, Mme Leonard, M. Jutteau, Mme Grenier, M. Béquart, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire
- M. Gagnière Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Picard, M. Breuzin, Mme Chevrie, M. Stenger, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, Mme Allard, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart, Mme Bion et Mme Beschi, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s avant donné pouvoir :

M. Béchaud à Mme Bresset Mme Deloizv à Mme Grenier M. Lesieur à M. Dupart

Etait absent(e):

Secrétaire de séance : M. Stenger Philippe

Le Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU l'état de situation de l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Principal,

CONSIDÉRANT la nécessaire délibération du conseil municipal sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 avant le 30 juin 2021,

VU l'avis de la commission Finances consultée le 4 mars 2021.

M. Charnallet quitte la salle.

Entendu l'exposé de M. Dupon et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

ARRETE le compte administratif 2020 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

8 476 255.19 € Dépenses

Recettes

9 167 034.67 €

Résultat 2020

690 779,48 €

Section d'investissement

Dépenses Résultat 2020 1 436 150,03 € 591 395,47 €

Recettes

844 754,56 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le 22/03/2021



ID: 078-217804665-20210316-2021DEL13-DE

Restes à réaliser 2020

Dépenses

905 143,40 €

Recettes

1 680 000,00€

Résultat cumulé de clôture

Investissement

+ 1 618 306,61€

Fonctionnement

+ 3 605 652,21€

Résultat global

+ 5 223 958,82 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Orgeval, le 16 mars 2021

Le maire, Hervé Charnallet